



affiché le 24/09/24

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE**  
N° 2024 / 178

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 septembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR, Christian ROBERT, (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

*Nomenclature @CTES : Finances / Subventions*

**FINANCES**

**ANNULATION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION 30 MILLIONS D'AMIS**

- Vu le budget primitif 2024 ;
- Vu la délibération n° 2024-022 en date du 8 février 2024, attribuant une subvention de 1 000 € à l'association 30 Millions d'Amis ;
- Considérant que la convention, signée en 2023, avec l'association 30 Millions d'Amis est toujours en cours et qu'il reste des crédits à utiliser au titre de celle-ci ;
- Considérant l'avis favorable de la commission en charge des finances du 13/09/2024 ;

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 23</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- D'annuler la subvention, pour 2024, de 2 000 € au profit de l'association 30 Millions d'Amis.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre